

## ARRETE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 02/12/2025  
Reçu en préfecture le 02/12/2025  
Publié le  
ID : 084-218400893-20251201-25\_DP\_865-AI

**N° 25.DP. 865**

**OBJET** : Délégation dans les fonctions d'Officier d'Etat Civil : Monsieur Jérôme NARBONNE

Le Maire de la Ville de Pertuis (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L 2122-18 qui confère au Maire les pouvoirs de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'absence de ceux-ci, à l'un des Membres du Conseil Municipal.

Considérant l'absence et l'empêchement du Maire et des adjoints pour assurer la célébration du mariage de Monsieur Alexandre, Jean-Camille BAGNON et Madame Emeline, Julia, Marie QUAGLIA le 14 février 2026 à 15 heures. .

### ARRETE

**Article 1** : Monsieur Jérôme NARBONNE, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil dans ladite Commune afin de célébrer le mariage de Monsieur Alexandre, Jean-Camille BAGNON et Madame Emeline, Julia, Marie QUAGLIA, le Samedi 14 février 2026 à 15 heures. .

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'application du présent arrêté.

Ampliation en sera transmise à :  
- Monsieur le Préfet de Vaucluse

Fait à PERTUIS, le 01 décembre 2025

Le Maire  
Roger PELLENC

